

28



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Eugene McGinley

le vendredi 30 mars 2007

Première session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le vendredi 30 mars 2007

10 h

Prière.

Le président de la Chambre interrompt les délibérations et rappelle que les messages de félicitations ne doivent pas être de nature politique.

Après les déclarations de ministres, le président rappelle que ces déclarations doivent être brèves, tout comme les commentaires subséquents, et que les ministres devraient demander l'autorisation de la Chambre avant de faire de longues déclarations.

Pendant les questions orales, le président avertit M. MacDonald de ne pas mentionner les présences ou les absences à la Chambre.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Jamieson :

49, *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative* ;

50, *Loi modifiant la Loi sur le financement de l'activité politique* ;

par l'hon. M. Byrne :

51, *Loi concernant le transfert de responsabilités à Services Nouveau-Brunswick* ;

par l'hon. M. Burke :

52, *Loi modifiant la Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient lus une deuxième fois à la prochaine séance.

L'hon. M. Jamieson, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour continuer d'étudier les prévisions budgétaires du ministère des Transports et pour ensuite étudier celles du ministère de l'Approvisionnement et des Services. Il ajoute que S.H. le lieutenant-gouverneur arrivera à 15 h pour la cérémonie de la sanction royale.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

45, *Loi modifiant la Loi sur les services à la famille* ;

46, *Loi modifiant la Loi sur l'adoption internationale*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Kenny.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 13 h 30 sous la présidence de M. Kenny.

Après un certain laps de temps, M. B. LeBlanc assume la suppléance à la présidence du comité.

Après un certain laps de temps, M. Kenny reprend la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence. Le président du comité, M. Kenny, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

S.H. le lieutenant-gouverneur est annoncé et, invité à faire son entrée, prend place au trône.

Le président s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a adopté au cours de la séance actuelle plusieurs projets de loi que je prie respectueusement en son nom Votre Honneur de sanctionner.

Le greffier adjoint donne lecture du titre des projets de loi, que voici :

- 6, *Loi modifiant la Loi sur les terres et forêts de la Couronne* ;
- 18, *Loi modifiant la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* ;
- 26, *Loi modifiant la Loi sur l'enregistrement des sociétés en nom collectif et des appellations commerciales* ;
- 27, *Loi modifiant la Loi sur le développement économique* ;
- 28, *Loi modifiant la Loi sur le développement des pêches* ;
- 29, *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement agricole* ;
- 34, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur les minéraux métalliques* ;
- 35, *Loi modifiant la Loi sur les fondations pour les études supérieures* ;
- 36, *Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer de courtes lignes* ;
- 45, *Loi modifiant la Loi sur les services à la famille* ;
- 46, *Loi modifiant la Loi sur l'adoption internationale* ;
- 48, *Loi supplémentaire de 2006-2007 (1) portant affectation de crédits.*

Son Honneur accorde sa sanction en ces termes :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

Le greffier adjoint de l'Assemblée législative proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Au nom de Sa Majesté, S.H. le lieutenant-gouverneur sanctionne ces projets de loi, les édicte et en ordonne l'impression.

Son Honneur se retire de la Chambre, et le président reprend le fauteuil.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Kenny.

Après un certain laps de temps, M. Fraser accueille à la Chambre John McKay, député libéral provincial de Miramichi-Newcastle de 1978 à 1982 et de 1987 à 1995 puis de Miramichi-Centre de 1995 à 1999 et président de l'Assemblée législative de 1997 à 1999.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence. Le président du comité, M. Kenny, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 16 h 30.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

réponse à la pétition 8

(28 mars 2007).